

Décision N° MA-DEC-2023-047 du 06 mai 2023

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : VIREMENTS DE CREDITS N°1

Le Maire de la commune de Bédoin

VU l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

VU la délibération n° DE-2021-109 du 21/12/21 portant modalités d'application du référentiel budgétaire et comptable M57, et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

VU la délibération n° DE-2023-036 du 06/04/23 portant approbation du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement, pour un montant total de 245 500.00 € représentant 6.43 % des dépenses réelles de la section d'investissement :

BP 2023 COMMUNE - SECTION DEPENSES INVESTISSEMENT							
DIMINUTION DES CREDITS			AUGMENTATION DES CREDITS			CREDITS VOTES : DEPENSES REELLES	POURCENTAGE
CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT		
21	2128	22 400,00 €	23	2312	38 000,00 €	3 817 192,11 €	6,43%
21	2121	15 600,00 €					
21	21318	48 500,00 €	23	2313	48 500,00 €		
21	21351	159 000,00 €	23	2313	159 000,00 €		
TOTAL		245 500,00 €	TOTAL		245 500,00 €		

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Maire de Bédoin certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision qui est transmise, pour ampliation, à Madame La Préfète de Vaucluse et au Responsable du service de gestion comptable de Monteux. Un exemplaire sera publié dans le registre des décisions du Maire et sur le site internet de la Commune.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Vaucluse le : 10/05/23
et mise en ligne sur le site internet de la
commune de Bédoin le : 10/05/23

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Alain CONSTANT

